



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 2 décembre 2024 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

**ABSENT** : Monsieur le conseiller William Scott

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

---

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2024-12-202** Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau appuyé par monsieur Michel Lesage et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf que l'item 6.1 est remis.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024

**2024-12-203** Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Gilbert Boileau et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait trois (3) personnes présentes dans la salle. Mme Lise Rousseau a posé une question concernant le nouveau règlement de régie interne et le maire a répondu.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

#### 5.1 Dépôt du rapport forestier d'octobre 2024

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois d'octobre 2024. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier - REMIS



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 6.3 Renouvellement du mandat des membres du comité de démolition

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 3.2 du règlement no. 2023.02 relatif à la démolition d'immeubles, le comité de démolition de la Municipalité d'Ogden est formé de trois (3) membres du conseil. La durée du mandat des membres du comité est d'un an et le mandat peut être renouvelé par résolution du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE**, de par sa résolution no. 2022-12-319, le conseil avait nommé les conseillers Gilbert Boileau, Eric Fafard et Michael Sudlow comme les trois (3) membres du comité de démolition de la municipalité d'Ogden, que leur mandat a été renouvelé par la résolution no. 2023-12-214, et que le conseil désire encore renouveler leur mandat d'un an;

**2024-12-204 Il est proposé par** monsieur Eric Fafard  
**appuyé par** monsieur Michel Lesage  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil nomme les conseillers Gilbert Boileau, Eric Fafard et Michael Sudlow comme les trois (3) membres du comité de démolition de la municipalité d'Ogden pour le prochain mandat d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

**ADOPTÉE**

### 6.4 Entente relative au camping situé au 1235 chemin de Stanstead / lot 5 417 235

**CONSIDÉRANT QU'**il a été constaté que plusieurs roulottes, chalets et autres constructions ont été implantés sur une partie de l'immeuble portant le numéro de lot 5 417 235 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble est situé dans la zone 47A telle qu'identifiée au Règlement de zonage # 2000-3 et ses amendements de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage terrain de camping est interdit dans cette zone;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et la propriétaire de l'immeuble ont convenu d'une entente sur les modalités de retrait des aménagements et constructions non conformes et sur la cessation de l'usage « terrain de camping » sur l'immeuble afin de régulariser la situation et assurer le respect de la réglementation municipale;

**2024-12-205 Il est proposé par** madame Claudette Dupras  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve l'entente intervenue entre la propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 5 417 235 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead et la Municipalité;

**QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 7.1 Commande des calendriers de collecte 2025

**2024-12-206** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à commander les calendriers des cueillettes 2025 de la compagnie les Publications Municipales, au prix de 560.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Dossier no. QUT39784-45020(5)-20240429-013

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**2024-12-207** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve les dépenses d'un montant de 10,835\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 8.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Dossier no. ATK38228-45020(5)-20240429-013

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**2024-12-208 Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve les dépenses d'un montant de 9,236\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### ADOPTÉE

## 9. FINANCES

### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 53,009.30\$ et les salaires s'élèvent à 15,989.36\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 68,998.66\$.

**2024-12-209 Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Gilbert Boileau  
et résolu à l'unanimité**



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 31,649.29\$;

**2024-12-210** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Eric Fafard  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 2 décembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

## 10. ADMINISTRATION

### 10.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.*

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148.0.1 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le greffier-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier.*

**2024-12-211** Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau  
appuyé par monsieur Eric Fafard  
et résolu à l'unanimité

**QUE** les séances ordinaires du conseil en 2025 se tiendront aux dates suivantes à 19h00:

- Lundi le 13 janvier
- Lundi le 3 février
- Lundi le 10 mars
- Lundi le 7 avril
- Lundi le 5 mai
- Lundi le 2 juin
- Mercredi le 16 juillet
- Lundi le 4 août
- Lundi le 8 septembre
- Mercredi le 1 octobre
- Lundi le 10 novembre
- Lundi le 1 décembre

**ADOPTÉE**

### 10.2 RCGT : mandat rapport recyclage

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit achever des rapports pour le gouvernement qui doivent être vérifiés par le comptable;

**2024-12-212** Il est proposé par madame Claudette Dupras



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**appuyé par** monsieur Michel Lesage  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise RCGT à procéder à la compilation du rapport suivant :

Rapport du recyclage

Tel que prévu, si nécessaire, et au même moment que la vérification des états financiers, si possible.

**ADOPTÉE**

### 10.3 Séance extraordinaire relative au budget

La séance publique d'adoption du budget 2025 aura lieu le lundi, 16 décembre 2024 à 19 heures.

### 10.4 Dépôt du registre des déclarations des dons, marques d'hospitalité et avantage reçus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le registre public des déclarations des membres du conseil conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre.

### 10.5 Révision salariale 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les montants des salaires révisés des employés pour l'année 2025 ont été recommandés par le maire et la directrice générale, et présentés aux membres du conseil municipal qui les ont discutés, ont fait des modifications et ont donné leur accord;

**2024-12-213** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la révision salariale 2025 telle que discutée par le conseil et que les salaires des employés pour l'année 2025 débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 seront selon les montants qui ont été approuvées par le conseil.

**ADOPTÉE**

### 10.6 Renouvellement du service en cybersécurité de la FQM pour 2025

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden a signé un contrat de service en cybersécurité avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) en janvier 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service a été renouvelé en 2024 et que la municipalité a maintenant reçu l'avis de renouvellement de la FQM pour le renouvellement annuel en cybersécurité de 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total est de 4,944.84\$ taxes en sus;

**2024-12-214** Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise le paiement du renouvellement du service en cybersécurité de la FQM pour 2025 au montant total de 4,994.84\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.7 Renouvellement du contrat de service avec Infotech pour 2025

**2024-12-215** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Eric Fafard  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 6,450.00\$ taxes en sus en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2025.

**ADOPTÉE**

### 10.8 Contribution municipale au camp de jour de Stanstead pour l'été 2025

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead aura un camp de jour pendant huit (8) semaines durant l'été 2025, offre d'accepter les inscriptions de la municipalité d'Ogden et demande si la municipalité d'Ogden fera une contribution au coût payé par ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts sont de 137\$ par semaine par enfant, avec rabais pour inscription à plusieurs semaines, plus 48\$ pour le service de garde, si requis;

**2024-12-216** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Eric Fafard  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden accepte de fournir une contribution municipale de 50\$ par semaine par enfant pour les citoyens permanents d'Ogden qui utilisent le camp de jour de Stanstead, sur présentation d'une facture démontrant les coûts payés.

**QUE** le montant maximal subventionné par la municipalité d'Ogden en 2025 est de 3,500\$.

**ADOPTÉE**

## 11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 12.1 Acceptation de l'offre de service pour la patrouille nautique 2025

**CONSIDÉRANT QU'**en août 2024, la MRC de Memphrémagog a informé les municipalités riveraines qu'elle mettait fin à l'entente relative à l'application du règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux sur le lac Memphrémagog, et donc de leur organisation et administration du service de patrouille nautique responsable d'appliquer différents règlements sur le lac Memphrémagog;

**CONSIDÉRANT QU'**en octobre 2024, le conseil de la municipalité d'Ogden a confirmé son intention de mettre fin à ladite entente aussi;



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden a reçu une offre de service de la municipalité du Canton de Potton pour la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog débutant en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre de service demande un engagement de cinq (5) ans et que le tarif payable par la municipalité d'Ogden pour l'année 2025 est de 7,259\$;

**2024-12-217 Il est proposé par** monsieur Michel Lesage  
**appuyé par** monsieur Gilbert Boileau  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden accepte l'offre de service pour la patrouille nautique faite par la municipalité du Canton de Potton, qui commencera dès l'année 2025, au prix de 7,259\$.

**QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

### 13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Adoption – Règlement no. 2024.09 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Lesage à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement no. 2024.09 aura pour objet de régler la conduite des débats du conseil et de maintenir le bon ordre et la bienséance pendant les séances du conseil de la municipalité d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2024-12-218 Il est proposé par** monsieur Michael Sudlow  
**appuyé par** monsieur Gilbert Boileau  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement no. 2024-09 intitulé «Règlement no. 2024.09 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Ogden» est adopté.

**ADOPTÉE**

#### 13.2 Adoption – Règlement no. 2024.10 modifiant le règlement de gestion contractuelle

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Eric Fafard à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024;





OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement no. 2024.10 aura pour objet de modifier le règlement de gestion contractuelle de la municipalité d'Ogden afin de tenir compte des mesures qui favorisent certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs pour certains types de contrats et des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2024-12-219** Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le règlement no. 2024.10 intitulé «Règlement no. 2024.10 modifiant le règlement de gestion contractuelle» est adopté, avec la modification de l'article 13.2 du projet pour retirer la référence à l'article 269 du Code municipal car cet article ne s'applique pas aux élus.

### ADOPTÉE

#### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

##### 14.1 Diverses rencontres

Aucune rencontre n'a été mentionnée.

##### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné les diverses rencontres qu'il a assisté, tels la rencontre du comité d'aménagement le 6 novembre, la rencontre du comité en développement durable le 13 novembre et la rencontre du comité en sécurité publique le 20 novembre. Lors de la rencontre du conseil des maires de la MRC tenue le 27 novembre dernier, il y a eu présentation du nouveau DG de la MRC.

#### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé s'il y aurait un évènement le 7 décembre et Mme Dupras a répondu que la réception du conseil et citoyens aura lieu à l'hôtel de ville ce jour-là. Mme Annie Roberge a commenté sur les jours de travail de l'inspectrice et ses commentaires ont été notés.

#### **2024-12-220** 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 36 minutes.

\_\_\_\_\_  
David Lépine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vickie Comeau  
Directrice générale et greffière-trésorière



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

*Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*